

Prolongation du consentement (*consent*) de la part des créanciers Quatrim

Paris, le 24 avril 2026

Dans le prolongement de son communiqué du 27 mars 2026¹, le Groupe annonce avoir obtenu de ses créanciers pour la dette Quatrim la prolongation de leur consentement de ne pas utiliser les discussions en cours relatives au projet d'adaptation et de renforcement de la structure financière du Groupe comme un quelconque moyen d'action au titre de la documentation de financement Quatrim faisant partie intégrante des plans de sauvegarde accélérée.

Le consentement relatif à la dette Quatrim est désormais étendu jusqu'au **28 mai 2026**, date correspondant à l'extension des consentements actuellement octroyés par les créanciers TLB, RCF et des financements opérationnels.

Par ailleurs, le Groupe rappelle avoir obtenu de ses créanciers un report de la maturité de ses financements opérationnels au **28 mai 2026** et a pour objectif de parvenir à un accord de principe au plus tard d'ici la fin du mois de juin 2026.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Charlotte IZABEL - cizabel@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 89 19 88 33
Relations investisseurs - IR_Casino@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)1 53 65 24 17

CONTACTS PRESSE

Groupe Casino – Direction de la Communication

Stéphanie ABADIE - sabadie@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 26 27 37 05
Service de presse - directiondelacomunication@groupe-casino.fr - Tél : + 33(0) 1 53 65 24 29

¹ [Communiqué du 27 mars 2026](#)